

Votre partenaire pour la conformité et la sécurité de vos installations

Optimisez vos contrôles, respectez vos obligations légales, et garantissez la sécurité de vos collaborateurs.



Avec des décennies d'expérience, DEKRA est un acteur incontournable dans le domaine des vérifications réglementaires et techniques. Présent à l'international, DEKRA accompagne les entreprises dans leur mise en conformité pour garantir la sécurité de leurs collaborateurs et la pérennité de leurs installations.

Pourquoi choisir





Expertise et savoir-faire



Couverture internationale



Réactivité et fiabilité



Conformité légales

Les obligations légales : ce que vous devez savoir



Les entreprises ont la responsabilité de respecter des normes strictes pour assurer la sécurité et prévenir les risques. Ces obligations sont définies par des lois et règlements comme le Code du Travail, les directives européennes, et les normes ISO. DEKRA vous aide à répondre à ces exigences en toute sérénité.

Avec DEKRA, vous bénéficiez d'un accompagnement complet pour assurer la conformité et la sécurité de vos installations.

Nos experts sont à votre disposition pour répondre à vos besoins et garantir la tranquillité d'esprit pour votre entreprise.

Pour toutes questions ou devis personnalisé Contactez-nous :

contact@achatcentrale.fr

01 47 38 74 52



Minimum de facturation de 110€ pour chaque service

1. Vérifications électriques

I Obligations légales

Le Code du Travail impose des contrôles réguliers des installations électriques pour prévenir les risques d'incendie et d'électrocution. Les normes NFC 15-100 encadrent ces vérifications.

I Risques couverts

Incendies, dysfonctionnements électriques, accidents.

I Périodicité des contrôles

Tous les ans ou selon les recommandations spécifiques à votre activité.

I Conseils

Faites vérifier vos installations après chaque modification ou incident pour assurer leur fiabilité.

Superficie (ERP / Ateliers Bureaux / Dépôts)	Missions	Vérifications périodiques annuelles	Vérifications périodiques ponctuelles	Vérifications quadriennales
0 à 400m²	ELEMO11 ELEM016	110,00€ HT	165,00€ HT	115,00€ HT
401m² à 800m²	ELEMO11 ELEM016	130,00€ HT	185,00€ HT	135,00€ HT
801m² à 1200m²	ELEMO11 ELEM016	230,00€ HT	280,00€ HT	235,00€ HT
1201m² à 2000m²	ELEMO11 ELEM016	360,00€ HT	435,00€ HT	370,00€ HT
2000m² à 3000m²	ELEMO11 ELEM016	455,00€ HT	550,00€ HT	460,00€ HT
> par tranche de 1000m²	ELEMO11 ELEM016	0,19€ /m² HT	NC	NC

Installations électriques CREMATORIUM	Missions	Vérifications périodiques annuelles
1 four	ELEMO11	130,00€ HT
2 four	ELEMO11	195,00€ HT
3 four	ELEMO11	275,00€ HT

Certificat Q18	PU HT : 35€
Disconnecteurs	145,00€ HT





Minimum de facturation de 110€ pour chaque service

2. Installations thermiques

I Obligations légales

installations thermiques doivent contrôlées pour garantir leur bon fonctionnement, éviter les surconsommations énergétiques, et prévenir les risques d'incendie.

I Risques couverts

Émissions nocives, surchauffe, incendies.

I Normes

Vérification périodique obligatoire selon le Code de l'Environnement et le Code du Travail.

I Bon à savoir

L'entretien régulier prolonge la durée de vie des équipements et réduit vos coûts énergétiques.

Installations thermiques P> 400KW	Missions	Périodicité	PU HT
Chaufferie avec chaudière	ETHM130	Triennale	440,00€
Chaudière suppémentaire	ETHM130	Triennale	65,00€

Installations clim et pompe à chaleurs > 12 KW*	Missions	Périodicité	PU HT
700KW < P > 100KW	ETHM003	Quinquennale	260,00€
100 KW < P > 150KW	ETHM003	Quinquennale	320,00€

^{*}par système Thermodynamique, du au nouveau décret.





Minimum de facturation de 110€ pour chaque service

3. Amiante et diagnostic plomb

I Obligations légales

Le décret n° 2012-639 impose des diagnostics avant travaux (DAAT) pour l'amiante, et un diagnostic plomb est requis pour les bâtiments anciens.

I Risques couverts

Protection des travailleurs contre les substances dangereuses.

I Fréquence des contrôles

Avant tout chantier ou vente immobilière.

I Conseils

Faites appel à des spécialistes pour garantir un diagnostic complet et fiable.

Domaines	Surface - Unité M²			PU HT
	0	< Surf <	150	495,00€
DAAT Diagnostic Amiante	151	=< Surf <	300	680,00€
Avant Travaux	301	=< Surf =<	600	835,00€
	> 601			Nous consulter
	0	< Surf <	150	822,00€
DAAT	151	=< Surf <	300	1 180,00€
Diagnostic Amiante Avant Démolition	301	=< Surf =<	600	1 660,00€
	> 601			Nous consulter
	0	< Surf <	150	850,00€
DPB Diagnostic Blomb	151	=< Surf <	300	960,00€
Diagnostic Plomb Avant Travaux/Démolition	301	=< Surf =<	600	1 045,00€
	151		Nous consulter	
	0	< Surf <	150	500,00€
DTA	151	=< Surf <	300	630,00€
Document Technique Amiante	301	=< Surf =<	600	795,00€
7	> 601			Nous consulter
	0	< Surf <	150	377,00€
MAJ DTA	151	=< Surf <	300	475,00€
Mise à jour du Document Technique Amiante	301	=< Surf =<	600	580,00€
100mmquo Ammanto	> 601			Nous consulter

Prélèvement et analyses

65€ HT / Unité





Minimum de facturation de 110€ pour chaque service

4. Moyens de secours et incendie

I Obligations légales

Les équipements de lutte contre l'incendie (extincteurs, alarmes, RIA) doivent être vérifiés régulièrement pour garantir leur efficacité en cas de besoin.

I Risques couverts

Pannes d'équipements, retard dans les interventions.

Normes applicables

Conformité avec le Code de la Construction et de l'Habitation

I Bon à savoir

Sensibilisez vos équipes à l'utilisation des moyens de secours pour une réactivité optimale.

Domaine Moyens de secours / Incendie	Missions	Périodicité	PU HT
Déclencheurs manuels	INCM110	Annuel	6,00€ HT
Détecteur incendie	INCM110	Annuel	7,00€ HT





Minimum de facturation de 110€ pour chaque service

5. Machines

I Réglementations

Les machines doivent être vérifiées pour garantir leur conformité à la directive européenne 2006/42/CE.

I Points de contrôle

Usure des pièces, sécurité des commandes, présence de protections adéquates.

I Conseils pratiques

Planifiez des maintenances préventives pour éviter des arrêts prolongés.

Désignation	Missions	Périodicité	PU HT
Presse	MAC001	Trimestriel	75,00€ HT
Massicot électrique	MAC001	Trimestriel	75,00€ HT
Compacteur déchets	MAC001	Trimestriel	55,00€ HT





Minimum de facturation de 110€ pour chaque service

6. Appareils de levage

I Obligations légales

vérifications générales (VGP) périodiques selon l'article obligatoires R.4323-23 du Code du Travail.

I Périodicité

Tous les 6 mois pour les équipements mobiles, tous les ans pour les équipements fixes.

I Bon à savoir

Tenez un registre des vérifications pour faciliter vos audits.

Désignation	Missions	Périodicité	PU HT
Chaîne à maillons	LEVM001	Annuel	7,42€
Pinces, lève palette	LEVM001	Annuel	23,32€
Anneaux / Sangle	LEVM001	Annuel	7,42€
Elévateur manuel	LEVM001	Annuel	45,58€
Cric manuel	LEVM001	Annuel	26,50€
Grue d'atelier	LEVM001	Annuel	31,80€
Pâlan à bras	LEVM001	Annuel	45,58€
Echelle escabeau	EQTM003	Annuel	12,72€
Bras de levage pour benne	LEVM001	Semestriel	60,42€
Chariot gerbeur à conducteur porté	LEVM001	Semestriel	60,42€
Chariot gerbeur à conducteur accompagnant	LEVM001	Semestriel	53,00€
Hayon élévateur	LEVM001	Semestriel	53,00€
Table élévatrice	LEVM001	Annuel	64,66€
Plateforme élévatrice	LEVM001	Annuel	51,94€
Pelle hydraulique	MACM001	Semestriel	75,26€
Mini pelle	MACM001	Semestriel	60,42€
Tracto pelle	MACM001	Semestriel	86,92€





Minimum de facturation de 110€ pour chaque service

7. Portes et portails automatiques

I Obligations légales

La norme EN 13241 impose une vérification annuelle pour garantir leur fonctionnement sécurisé.

I Périodicité

État des mécanismes, détection des obstacles, conformité des systèmes d'arrêt d'urgence.

I Bon à savoir

Entretenez vos portails pour limiter les pannes coûteuses.

Désignation	Missions	Périodicité	PU HT
Portes ou Portails automatiques ou semi-automatiques	EQTM001	Semestriel	34,00€
Portes automatiques pour piétons	EQTM001	Semestriel	34,00€
Portes motorisée	EQTM001	Annuel	29,00€
Portes manuelle	EQTM001	Annuel	24,00€



0

Minimum de facturation de 110€ pour chaque service

8. Lignes de vie et ancrages

I Obligations légales

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être vérifiés annuellement.

I Risques couverts

Chutes en hauteur, défaillance des ancrages.

I Conseils pratiques

Formez vos équipes à l'utilisation des systèmes de sécurité pour éviter les erreurs.

Désignation	Missions	Périodicité	PU HT
Equipement de protection individuel	EPIM001	Annuel	7,00€
Harnais	EPIM001	Annuel	15,00€
Stop chute	EPIM001	Annuel	10,00€
Longe de sécurité	EPIM001	Annuel	10,00€
Ligne de vie (<20 m)	EPIM002	Annuel	47,00€
Point ancrage (1er point sans essai traction)	EPIM001	Annuel	85,00€
Point ancrage (Chaque point suivant)	EPIM001	Annuel	12,00€





Minimum de facturation de 110€ pour chaque service

9. Ascenceurs

I Réglementation

Les ascenseurs doivent être inspectés tous les 6 mois conformément à l'arrêté du 18 novembre 2004.

I Risques couverts

Pannes imprévues, incidents graves.

I Bon à savoir

Un entretien régulier prolonge la durée de vie de vos équipements et améliore le confort des utilisateurs.

Désignation	Missions	Périodicité	PU HT
Ascenseurs	ASCM002	Annuel	125,00€
Ascenseurs	ASCM007	Quiquenalle	195,00€
EMPR / Plateforme	ASCM002	Annuel	115,00€

